

Règlement de l'épreuve

Le règlement de l'épreuve se réfère à la réglementation générale émise par la Fédération Française d'Athlétisme.

- 1- L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol de matériel.
- 2- Les participants autorisent les organisateurs à utiliser librement les images où ils pourraient apparaître prisent lors de cette manifestation.
- 3- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés suivant les modalités d'inscriptions.
- 4- Les compétiteurs doivent connaître et suivre le règlement de course édicté par la FFA, de même que respecter le code de la route et obéir aux instructions officielles.
- 5- En cas d'annulation de l'épreuve, les engagements ne seront pas remboursés.
- 6- En cas de défection d'un athlète, aucun remboursement ne sera accordé.
- 7- Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.
- 8- 3 km ouvert dès la catégorie benjamin (2007).
- 9- 6 km et 9 km ouvert dès la catégorie cadet(te) (2003).
- 10- Fais d'inscription : 11 euros (16 euros les relais), puis sur place le 14 juin : 13 euros et 18 euros pour les relais.**
- 11- Règlement à l'ordre du **Mistral Triath'Club**.
- 12- Retrait des dossards le jour de la course dès 16h30.
- 13- Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire le jour de la course.
- 14- Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Les autres participants s'assurent personnellement. L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte les courses hors stade.
- 15- Un service de secouriste sera assuré.
- 16- L'organisation se réserve le droit de modifier en cas de nécessité ce règlement.
- 17- **L'animation gratuite des enfants** de 19h est sous la responsabilité des parents/tuteurs-trices (signature d'une attestation) elle est ouverte aux jeunes nés après le 01/01/2008, inscription de préférence par mail/courrier à l'organisation ou sur place.